

Décision n° 2025-17 du 21/03/2025 - Nomination auprès du Comité scientifique permanent « Psychotropes, stupéfiants et addictions » de l'ANSM

Le Directeur général adjoint chargé des opérations de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L. 5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;

Vu l'avis n° 2018-04 du Conseil scientifique en date du 26 septembre 2018 ;

Vu la délibération n° 2018-37 du conseil d'administration en date du 29 novembre 2018 ;

Vu la décision DG n° 2023-127 du 27 juillet 2023 portant création du comité scientifique permanent « psychotropes, stupéfiants et addictions » de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

Vu la décision DG n° 2023-128 du 27 juillet 2023 modifiée portant nomination auprès du comité scientifique permanent « psychotropes, stupéfiants et addictions » de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

Décide

Article 1^{er} : Est nommé membre du comité scientifique permanent « psychotropes, stupéfiants et addictions » pour la durée du mandat restant à courir :

- Monsieur VELAZQUEZ GONZALEZ (Miguel), en remplacement de Monsieur GRANIER (Jean-Maxence).

Article 2 : Le Directeur de la surveillance est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 21 mars 2025

Alexandre DE LA VOLPIERIE
Directeur général adjoint chargé des opérations